

Volleyball Canada
Guide de Compétition 2024
Volleyball de Plage Universitaires et
Collégiaux



Mise à jour mars 2023



Table des Matières

Sommaire des nationaux de plage 2024.....	3
Considérations de santé et de sécurité.....	3
Admissibilité et Inscription.....	3
Inscription d'une équipe.....	3
Admissibilité.....	5
L' entraînement	6
Règles des compétitions et informations pour les participants	6
Règles de Jeux.....	7
Enregistrement de l'équipe.....	7
Séances d'entraînement.....	7
Réunion de joueurs.....	8
Arbitres.....	8
Ballon de compétition et uniformes.....	8
Gestion des compétitions	9
Horaires et classement.....	9
Services Médicaux.....	11
Prix.....	12
Sanctions.....	12
Processus de Protêt et d'Appel.....	13
Repérage et Recrutement.....	14
Code de Conduite & Stratégies	14
Sport Sans Abus.....	14



Sommaire des nationaux de plage 2023

Les Championnats nationaux de volleyball de plage universitaires et collégiaux de Volleyball Canada sont un tournoi sanctionné par Volleyball Canada (VC) afin de couronner des champions nationaux de volleyball de plage collégiaux et universitaires chez les hommes et chez les femmes. Ce tournoi est ouvert aux équipes provenant des établissements postsecondaires canadiens.

Date	L'enregistrement s'ouvre	Ville	Âge/Genre	Lieu
31 août – 1 septembre	le 31 août	Toronto	masculin et féminin	Ashbridges Bay

Considérations de santé et de sécurité

Afin d'assurer la sécurité continue des participants, VC suivra les directives gouvernementales et de santé publique concernant les précautions et les mandats liés aux précautions sanitaires actuelles, y compris le covid-19. Des changements aux protocoles des événements pourraient être nécessaires en amont des championnats nationaux de plage 2024 pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Tout changement sera souligné sur la page Web de l'événement et partagé avec tous les participants.

Admissibilité et Inscription

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Nationaux. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

1.0

Inscription d'une Équipe

1.1 Général :

- Les Championnats nationaux de volleyball de plage universitaires et collégiaux sont ouverts à toutes les équipes qui respectent les exigences minimales énoncées à la *Section 2.0 Admissibilité*.
- Il n'y a pas de limite sur le nombre d'équipe pouvant représenter un établissement.
- Les duos participants sont responsables de tous les coûts liés à leurs déplacements, leurs repas et leur hébergement. Les athlètes doivent vérifier auprès de leur établissement à propos d'une possible aide financière qu'il pourrait leur offrir.

1.2 Listes/Personnel de l'équipe

- **Joueurs** : Une équipe de toute catégorie d'âge doit avoir deux (2) joueurs au sein de sa formation.



- **Personne-ressource** : Chaque équipe doit inclure une personne-ressource pendant le processus d'inscription. Cette personne sera responsable des communications entre l'équipe et VC.

1.3 **Inscription Adhésion**: Tous les participants (athlètes et membres du personnel de l'équipe) doivent être membres inscrits auprès de Volleyball Canada. Des adhésions gratuites à VC seront fournies à tous les athlètes participants qui ne détiennent pas actuellement une adhésion à VC.

1.4 **Catégories d'événements** : Les championnats nationaux de plage proposent deux catégories d'événements : les hommes ouverts et les femmes ouvertes.

1.5 Dates d'inscription :

Les inscriptions se font selon la règle du premier arrivé, premier servi.

	Date d'inscription	Heure
Ouverture de l'inscription	11 Juin	12h00 HNE
Date limite d'inscription	18 août	23h59 HNE

1.6 Frais d'inscription

Frais d'équipe
175 \$

Les inscriptions tardives, reçues après la date limite d'inscription, sont soumises à des frais d'inscription de 50 \$ (par équipe). Volleyball Canada se réserve le droit d'accepter des équipes après la date limite si cela profite au tirage au sort du tournoi ou de refuser l'inscription tardive des équipes si cela nuit au tirage au sort du tournoi.

1.7 **Conditions d'entrée minimales** : VC se réserve le droit de combiner ou d'annuler tout groupe d'âge avec moins de huit (8) équipes inscrites. Dans ces situations, les joueurs auraient la possibilité de se retirer avec un remboursement complet ou d'augmenter une catégorie d'âge.

1.8 **Liste d'attente** : Si la catégorie d'âge/de genre à laquelle vous voulez vous inscrire est déjà complète, nous vous encourageons fortement à inscrire votre équipe sur la liste d'attente. Si des places s'ajoutent ou si une équipe se retire du tournoi, la première équipe inscrite sur la liste d'attente sera contactée en premier, et ainsi de suite. Seules les équipes inscrites sur la liste d'attente auront la possibilité de participer à l'événement.

L'inscription à la liste d'attente est gratuite. Le paiement sera exigé seulement quand vous confirmerez votre présence à l'événement.

1.9 Politique d'annulation :

Les équipes qui se retirent des nationaux seront admissibles à un remboursement selon les échéanciers suivants :

Date	Remboursement
Avant la date de clôture des inscriptions	Frais d'inscription moins 50 \$ de frais d'administration
Après la date de clôture des inscriptions : l'équipe est remplacée par une équipe sur liste d'attente	Frais d'inscription moins 50 \$ de frais d'administration



Après la date limite d'inscription : l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur liste d'attente	Aucun remboursement
--	---------------------

1.10 Changements de partenaire : Les équipes peuvent demander de procéder à des changements à leur formation en remplissant un formulaire de demande de changement à la formation sur le site Web de l'événement. Les modifications à la formation seront permises jusqu'à la date limite d'inscription pour l'événement. Une fois cette date passée, les changements seront uniquement acceptés dans des circonstances extraordinaires.

1.11 Restrictions : Pour les Championnats nationaux de volleyball de plage, seules les équipes provenant d'établissements postsecondaires canadiens ont la permission de s'inscrire.

1.12 Événements non sanctionnés : Toutes les équipes qui participent à une épreuve non sanctionnée à l'extérieur du Canada pourrait être considérée comme non admissible au nationaux.

2.0

Admissibilité

2.1 Admissibilité de l'équipe : Une équipe doit être composée de deux (2) athlètes provenant du même établissement d'études.

2.2 Admissibilité des athlètes : Tous les athlètes doivent respecter les critères minimums suivants pour être admissibles :

- Être membre inscrit et en règle de VC. Veuillez-vous référer à la *Section 1.3 Affiliation annuelle* pour de plus amples renseignements.
- Être étudiant(e) inscrit(e) dans un établissement postsecondaire canadien. Les établissements postsecondaires comprennent les collèges communautaires, les écoles professionnelles, les écoles techniques, les CÉGEPs et les universités. Chaque athlète doit présenter une preuve de son statut d'étudiant(e). Veuillez consulter la *Section 1.19* pour plus de détails.
- Les finissants qui ont terminé leurs études dans les 6 mois précédant le début du tournoi sont autorisés à participer.
- Respect de toutes les exigences d'inscription additionnelles de VC

2.3 Soumettre une preuve de statut académique : Tous les athlètes inscrits doivent soumettre une preuve de leur statut d'étudiant(e) par voie électronique à Volleyball Canada en utilisant le formulaire de soumission en ligne situé sur la page Web de l'événement.

La preuve présentée doit comprendre le nom complet de l'athlète. Les formes valides de statut d'étudiant(e) comprennent :

- Carte d'identité d'étudiant(e)
- Lettre du (ou de la) conseiller(ère) académique/entraîneur(e)
- Bulletin de notes officiel ou non officiel
- Facture de l'école



- Copie de l'horaire de cours

La date limite pour soumettre de tels documents est le **20 août à 17 h (HE)**. Toute équipe qui n'a pas soumis sa preuve de statut d'étudiant(e) à cette date pourrait être retirée du tournoi. Si vous avez des enjeux avec le processus de soumission, veuillez faire parvenir un courriel à nationals@volleyball.ca

3.0

L'entraînement

Critères d'admissibilité obligatoires pour les entraîneurs:

Tous les entraîneurs figurant sur une liste des Championnats nationaux de plage doivent satisfaire aux exigences de la Section A (ci-dessous) pour être autorisés à participer. Ces exigences s'appliquent à tous les entraîneurs, quel que soit leur statut de certification. Les APT vérifieront les exigences pour tous les entraîneurs par le biais de leur système d'inscription.

DATE LIMITE : Date limite d'inscription aux Championnats nationaux de plage.

SANCTIONS : Les entraîneurs qui ne respectent pas une partie ou la totalité des exigences établies dans la Section A (ci-dessous) seront inadmissibles à participer avec leur équipe dans un rôle d'entraîneur à un Championnat national de plages de VC au cours de l'année en question et il ou elle ne figurera pas au sein de la formation finale de l'équipe.

A	Vérification du casier judiciaire (CRC))	Les coûts varient	Vérification effectuée au cours des 3 dernières années Présélection effectuée chaque année
	Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par l'ACE. Les APT vérifieront la formation sur la sécurité dans le sport de tous les entraîneurs-chefs.
	Divulgateur de filtrage de Volleyball Canada	Gratuit	Le formulaire de divulgation de Volleyball Canada doit être rempli chaque année.

3.1 Directives pour l'entraînement

Volleyball Canada définit l'entraînement comme un conseil, une instruction ou une aide extérieure de quelque nature que ce soit apporté à une équipe/un joueur. L'entraînement en phase de jeu n'est autorisé EN AUCUN CAS pour aucune des catégories d'âge aux Championnats nationaux de plage.

L'entraînement pendant les pauses dans les matchs est autorisé pour certaines catégories d'âge. Veuillez consulter les lignes directrices ci-dessous. Tous les entraîneurs doivent remplir les exigences minimales pour pouvoir entraîner aux Championnats nationaux de plage telles qu'énumérées dans *la Section 3.0*.

Règles des compétitions et informations pour les participants



Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au-delà du livre de règlements de volleyball d'intérieure. En outre, des informations générales et des directives pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

4.0

Règles de Jeu

Les règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB seront utilisés à l'exception des variations de Volleyball Canada. Quelques variations notables pour les jeunes sont incluses ci-dessous. Veuillez consulter le site Web de Volleyball Canada pour une description complète de toutes les variations des règlements.

4.1 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer des matches

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de sport
- Les caméras sur trépieds ne peuvent pas être laissées sans surveillance
- VC n'est pas responsable des dommages causés à la caméra vidéo ou à l'équipement associé
- VC se réserve le droit de restreindre / d'interdire l'enregistrement de matches pour des raisons de sécurité et / ou pour d'autres raisons

5.0

Enregistrement de l'équipe

5.1. L'enregistrement des équipes se déroulera le premier jour de la compétition. Veuillez-vous référer aux dates / heures d'enregistrement spécifiques à votre catégorie ci-dessous.

Date d'enregistrement	Heure
31 août	8 h à 8 h 30

5.2 Toutes les équipes doivent s'enregistrer aux dates et heures indiquées ci-dessus.

5.3 Seules les personnes dont le nom figure sur la formation officielle peuvent enregistrer leur équipe à l'arrivée (athlète, PIA, entraîneur(e)). Si un membre officiel de l'équipe ne peut pas être présent(e), un(e) autre représentant(e) peut y être à sa place. Cependant, un consentement écrit doit être produit.

5.4 Les athlètes, ou leur représentant d'équipe désigné, devront effectuer les tâches suivantes lors de l'enregistrement de l'équipe :

- Fournir une reconnaissance écrite que l'équipe comprend et doit participer aux Championnats nationaux de plage conformément aux dispositions suivantes :
 - Guide de compétition des Championnats nationaux de plage 2023 de Volleyball Canada
 - Livre de règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB et variations des règlements de Volleyball Canada
 - Code de conduite de VC



- o Lignes directrices sur les commotions cérébrales de VC

6.0

Réunion des joueurs

Il y a une réunion obligatoire des joueurs qui aura lieu le matin du premier jour de jeu. Il commencera peu de temps après la fermeture de l'enregistrement. Lors de cette réunion, le directeur du tournoi débrièvera les participants avec le programme de la journée et toute information nouvelle ou pertinente.

7.0

Arbitres

7.1 Joueurs arbitres

Toutes les équipes participant aux Championnats nationaux de plage doivent compter les points et à arbitrer les matchs tout au long du tournoi. Un calendrier sera publié, précisant la date à laquelle les équipes devront être arbitre chaque jour. Les équipes doivent noter que cela inclut les fonctions d'arbitre pour un (1) match après le match où vous êtes éliminé du tournoi.

Le manquement à se présenter à un arbitrage qui vous est attribué entraînera une amende de 50 \$ pour l'équipe. Si une équipe n'est pas en mesure de mener à bien sa mission d'arbitre, elle doit désigner une autre équipe pour arbitrer en son nom et informer la tente de commandement dès que possible de ce changement.

7.2 Arbitres de VC

Des superviseurs de terrain (arbitres officiels de Volleyball Canada) se promèneront d'un terrain à l'autre tout au long de la compétition. Si un problème survient sur votre terrain, veuillez immédiatement consulter un superviseur de terrain avant de reprendre le jeu. De plus amples renseignements sur les superviseurs de terrain seront fournis lors de la réunion des joueurs.

Les matchs éliminatoires du jour 2 de la compétition seront arbitrés par un arbitre de Volleyball Canada.

8.0

Ballon de compétition et uniformes

8.1 Ballon de jeu officiel

Le ballon officiel des Championnats nationaux de plage est le Mikasa VLS300.

Des ballons de jeu seront fournis pour tous les matchs. Les équipes doivent fournir leurs propres ballons d'échauffement.

8.2 Hauteur du filet

Équipes féminines	Équipes masculines
2,24 m	2,43 m

8.3 Largeur de la ligne : Pour les compétitions de VC, la largeur des lignes est de 2,5 à 8,0 cm.

8.4 Uniformes de compétitions



- L'équipement d'un joueur comprend un maillot et un short. Un maillot d'une seule pièce est également acceptable en tant que combinaison de ces deux éléments.
- Les équipes doivent porter des hauts dont le style, le tissu et la couleur sont identiques pour les deux athlètes.
- Il est fortement recommandé que le bas des équipes soit également de couleur et de style similaires.

8.5 Uniformes par temps froid :

Par temps froid et humide, les athlètes sont autorisés à porter des vêtements supplémentaires de type compression sous leur uniforme d'équipe. Ces articles doivent être de même style, tissu et couleur pour les deux athlètes.

L'approbation doit être accordée par les arbitres ou par le comité du tournoi de VC.

9.0

Gestion des compétitions

Tous les horaires et les résultats de compétition doivent être accessibles sur le portail de gestion des résultats du tournoi. Veuillez-vous référer à la page Web avant l'événement pour obtenir d'autres détails.

Lors de toutes les épreuves des Championnats nationaux de plage, les arbitres seront chargés de saisir les résultats dans notre nouveau système de programmation et de résultats, Volleyball Life.

10.0

Horaires et classement

10.1 Tirage au sort

Chaque nationaux de plage varie d'une ville et d'une catégorie d'âge à l'autre, selon les lieux de compétition et le nombre de terrains disponibles. De multiples variables pouvant influencer l'organisation des tournois, VC a élaboré un ensemble de principes pour régir la façon dont les tirages seront structurés.

VC s'efforce de fournir au moins cinq (5) matchs aux nationaux (sur trois jours). En raison de circonstances imprévues, VC ne peut pas toujours fournir cinq (5) matchs par équipes.

- Meilleur des trois manches
- Maximum de quatre matchs par jour
- Maximum d'un match consécutif par jour

10.2 Format

Pour les hommes et les femmes, le format de compétition sera composé de deux étapes : les tours préliminaires et les tours éliminatoires à élimination simple.

Dans les tours préliminaires, les équipes seront divisées en groupes et suivront un format de tournoi à la ronde. Toutes les équipes accéderont ensuite aux tours éliminatoires à élimination simple.

*VC se réserve le droit de modifier le format, selon le nombre d'équipes inscrites. Toutes les équipes sont garanties de disputer leurs matchs de phase de groupes et au moins un match éliminatoire.



10.3 Procédure de bris d'égalité

Classement de fin de tournoi de poule : L'égalité entre les équipes dans le cadre du tournoi de poule est brisée par les procédures suivantes, par ordre de priorité. SEULES les équipes à égalité sont prises en considération.

Égalité entre 2 équipes :

- L'équipe présentant le ratio de points d'échange le plus élevé dans les matchs entre toutes les équipes de la poule;
- Résultat du match en face-à-face

Égalité entre 3 équipes ou plus :

- L'équipe présentant le meilleur ratio de points d'échange dans les matchs entre les équipes à égalité;
- L'équipe présentant le ratio de points d'échange le plus élevé dans les matchs entre toutes les équipes de la poule;
- Si l'égalité persiste, le classement est déterminé par le classement du tournoi.

10.4 Calcul des points à des fins de classement

La méthode de calcul suivante est utilisée pour déterminer le classement d'une équipe aux Championnats nationaux de plage Séniors.

- Les points de classement individuel des athlètes sont attribués à chaque athlète inscrit, en utilisant le système de points sénior.
- Les points de classement de l'équipe seront ensuite calculés selon la formule suivante :
 - $\text{points de classement de l'athlète 1} + \text{points de classement de l'athlète 2} / 2 = \text{points de classement de l'équipe}$
- VC affectera des rangs et classera ensuite les équipes et les têtes de série dans l'ordre des points de classement des meilleures équipes aux points de classement des équipes les moins bien classées.

Les athlètes auront accès à leurs points de classement individuels sur la page Web de l'événement au plus tard trois (3) jours ouvrables avant l'événement. Il est de la responsabilité de chaque athlète de vérifier le total de ses points.

Pour consulter la liste des événements accumulant des points, veuillez consulter le document sur le système de points sénior sur la page Web de l'événement.

Volleyball Canada se réserve le droit de modifier le classement afin d'offrir la meilleure expérience de compétition possible aux équipes participantes.

10.5 Horaire de compétition

VC s'efforce de publier une ébauche des horaires au plus tard le mercredi avant la date du début de l'événement. Les ébauches d'horaires sont sujettes à changements et ne sont pas finales jusqu'à ce que la période d'enregistrement soit terminée. Quand les horaires finaux sont publiés, aucun changement ne pourra



être fait pour des retraits. Tous les horaires seront publiés sur le site Web du tournoi et dans le système de gestion des résultats du tournoi.

La responsabilité de vérifier l'horaire final revient aux athlètes pour s'assurer d'être à temps pour leurs matchs.

10.6 Pauses prévues

Volleyball Canada tentera de prévoir au moins une pause pour toutes les équipes, chaque jour du tournoi. Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer qu'il est au courant des matchs sur le terrain et de l'ordre de jeu, afin qu'il soit prêt pour son match.

10.7 Défection ou forfait

Les équipes sont censées commencer leur match à l'heure et conformément à l'horaire prévu. Si une équipe ne se présente pas dans les 10 minutes suivant l'heure de début, leur première manche sera automatiquement perdue. Après les 10 minutes suivantes, le match entier sera perdu par forfait.

11.0

Services Médicaux

Des services médicaux seront offerts gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes agréés en sport. Les services aux athlètes comprennent les premiers secours, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban athlétique adhésif.

11.1 Gestion des commotions cérébrales

Toutes les équipes participant aux nationaux de plage sont tenues de suivre le protocole de VC en matière de commotions cérébrales. Vous trouverez de plus amples informations sur ce protocole dans la [Section politique](#) du site Web de VC.

Tout athlète soupçonné de souffrir d'une commotion cérébrale est fortement encouragé à rencontrer l'équipe médicale sur place pour y subir une évaluation de la commotion cérébrale au moyen de l'Outil de reconnaissance des commotions cérébrales (CRT 5). Si l'athlète ne passe pas l'examen médical, il sera retiré du jeu.

11.2 Temps morts médicaux

Les athlètes seniors ont droit à un (1) temps mort médical par athlète et par tournoi.

Tous les temps morts médicaux doivent être supervisés par l'un des thérapeutes sportifs du tournoi. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu pendant un temps mort médical. Les joueurs ont droit à un maximum de cinq (5) minutes au total pour un temps mort médical, le temps commençant à partir du moment où le thérapeute sportif arrive sur le terrain.

Si un athlète se blesse ou tombe malade pendant le tournoi et ne peut donc pas continuer à participer, aucun remboursement ne sera effectué. Les points seront attribués jusqu'au moment du retrait du tournoi. Si la blessure ou la maladie survient avant le tournoi, vous pouvez espérer un remboursement des frais du tournoi. Pour de plus amples détails sur les retraits, veuillez consulter la Section 1.14.

Pour consulter la politique d'arrêt de jeu pour raisons médicales dans son intégralité, veuillez vous reporter à la page des politiques sur le site Web de VC.

11.3 Anti-dopage :



Selon les lignes directrices du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), et un athlète canadien en compétition au niveau national ou international est susceptible de subir un test de dépistage de substances interdites ou illégales. Il échoit à l'athlète de connaître les politiques anti-dopage du CCES et de les respecter. Pour obtenir d'amples renseignements, veuillez consulter leur site Web : www.cces.ca

12.0

Prix

12.1 Les prix suivants seront attribués lors de tous les événements de nationaux de plage :

- Médailles: Les médailles de 1re, 2e et 3e positions pour la section de championnat
- Bannières de championnat
 - Décerné à la 1ère place dans les deux sexes

12.2 Cérémonie de remise des prix – Section de championnat :

Les équipes participantes à la section de championnat recevront leurs médailles, prix et récompenses supplémentaires associés à la section de championnat, pendant la cérémonie de remises des prix. Les cérémonies de remise des prix auront lieu le dernier jour de la compétition, à la fin du dernier match ou peu de temps après celui-ci. Les équipes devraient consulter les pages Web des nationaux de plage pour en savoir plus sur les horaires et des emplacements des cérémonies.

13.0

Sanctions

13.1 Toute équipe ou individuelle s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes aux nationaux de plage:

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au code de conduite de VC.
- Le livre des règles de la FIVB ou les variations des règles de Volleyball Canada sont enfreints de quelque façon que ce soit.
- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.
- Toute autre infraction que les officiels de la compétition jugent préjudiciable à l'événement et/ou à ses participants

13.2 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, VC applique à tous les nationaux de plage les frais suivants :

- 50,00 \$ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; voir la section 1.14 pour une liste complète des frais de retrait;



- 50,00 \$ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.
- 50,00 \$ pour avoir manqué une affectation d'arbitre ;

13.3 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée aux nationaux perd son statut de membres en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à VC. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membres en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

14.0

Processus de Protêt et d'Appel

14.1 Tout protêt ou appel aux nationaux de plage sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivante:

- Un membre du Comité national des plages ou un délégué autorisé;
- Un représentant du comité organisateur;
- Un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.

Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition.

14.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime nationaux de plages: ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- Les protêts;
- L'admissibilité des joueurs;
- Les uniformes;
- Les spectateurs;
- Les surfaces de jeu;
- Les horaires et les tirages.

14.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.
- Un aspect technique des conditions du match (météo, lumière, etc.).
- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

14.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.



Un montant de 50 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins dévaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

14.5 En cas d'incident pendant un match, la réclamation doit être déposée au moment de l'incident, avant que le jeu reprenne. Pour prendre connaissance de la politique sur les réclamations, veuillez vous reporter à la page des politiques sur le site Web de VC.

15.0

Repérage et Recrutement

Tout recruteur doit respecter les règlements imposés par [USport](#) et la CCAA ou tout organisme universitaire ou collégial, VC ne fera pas de vérification excessive. VC se donne le droit de demander aux recruteurs de quitter les lieux si ces politiques ne sont pas respectées.

16.0

Code de Conduite & Stratégies

Tous les participants aux Championnats nationaux de plage doivent respecter les politiques et les directives établies par Volleyball Canada. Toute violation de ces politiques est sujette à des amendes et/ou des sanctions telles que décrites dans la [politique en matière de plaintes et de discipline de Volleyball Canada](#).

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales politiques liées à la compétition pour les Championnats nationaux de plage :

16.1 [Code de conduite](#)

16.2 [Interruption de jeu](#)

16.3 [Chaleur extrême](#)

16.4 [Politique anti-dopage](#)

Pour une liste complète de toutes les politiques de Volleyball Canada, veuillez consulter le [site Web de VC](#).

17.0

Sport Sans Abus

VC s'engage à offrir à tous les participants un environnement sportif sécuritaire et sans abus. Pour plus d'informations, nos politiques et nos ressources, [veuillez cliquer ici](#).

Rapports sur le sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro pour tout type de maltraitance. Chaque personne est tenue de signaler les cas de maltraitance ou de soupçons de maltraitance à VC ou à une association provinciale et territoriale afin que ces situations puissent être traitées rapidement.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît voir le [Safe Sport Vue d'ensemble processus de plainte](#). Les rapports peuvent être adressés au Ligne d'assistance Sport Sans Abus - 1-888-837-7678 ou par courriel info@abuse-free-sport.ca ou par voie électronique via [sport sans abus](#).



Éducation

VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent le nouveau module de formation sur la sécurité dans le sport, disponible sur le [site Web de l'Association canadienne des entraîneurs](#).

À compter du 1er avril 2020, toute personne associée à une organisation financée par Sport Canada devra suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et contrer la maltraitance. Cela inclut les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les contractuels du domaine de la haute performance ainsi que tout le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils aient ou non un contact direct avec les athlètes.

VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent un module d'apprentissage en ligne sur le sport sécuritaire approuvé :

1. [Respect et sport pour leaders d'activité](#) –ce cours sensibilise les leaders et entraîneurs œuvrant auprès des jeunes, les officiels et participants à reconnaître, comprendre et réagir aux problèmes d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de discrimination.
2. Formation sur la sécurité dans le sport de l'[Association canadienne des entraîneurs](#) - ce module d'apprentissage en ligne donne à tous les participants les outils nécessaires pour reconnaître, contrer et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module s'aligne sur les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport.

Gestion des risques

Tous les entraîneurs, les membres du personnel, les bénévoles, les arbitres, et les membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) participant aux activités de l'équipe nationale au Canada et à l'étranger doivent satisfaire aux exigences en matière de gestion des risques. Ces exigences sont aussi en place pour toutes les mêmes personnes impliquées dans les compétitions nationales de VC. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines.

Volleyball Canada est partenaire avec Sterling Talent Solutions, qui offre un service en ligne de vérification des antécédents criminels à l'échelle canadienne. IL s'agi' d'une vérification plus sécuritaire et peut être partagée avec d'autres organisations. Pour obtenir votre vérification, veuillez cliquer ici : [Vérification des antécédants au Canada - Sterling Backcheck.](#)

Pour aider nos membres à mieux comprendre ce qu'ils ont à faire, nous avons compilé une [liste des questions les plus fréquentes](#).

